

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Hôpital Général

Description de l'établissement

Nom : Hôpital Général
Adresse(s) : rue du Faubourg Reine
Commune(s) : DIJON (21231)
Activités : 85.1A - Activités hospitalières
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/12/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP4491520101
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Commune(s) : DIJON (21231)
Description¹ :

L'établissement Hôpital général, rue du Faubourg Raines à Dijon, a exploité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration de 1930 à 2014 : stockage de liquides inflammables (cuves de kérosène, de fioul, de carburant routier), installations de combustion (chaudières vapeur). Une blanchisserie était également exploitée sur le site. Cette activité utilisait des substances dangereuses et notamment du formol et des solvants chlorés.

Les activités ICPE étaient concentrées dans l'angle Nord-Ouest du site, à l'angle entre l'avenue de l'Ouche et la rue du Faubourg Raines. Elle comprenait la zone délimitée par les bâtiments 26 (blanchisserie / parc à mâchefers) - 27 (garages) -28 (chaufferie / station service).

POLLUTIONS RÉSIDUELLES

Aucun travaux de dépollution n'a été porté à la connaissance des services de l'État. En conséquence, le site présente les pollutions suivantes :

- une pollution en métaux lourds des sols au niveau du parc à mâchefers (arsenic, cuivre et zinc) ;
- un impact en solvants chlorés (tétrachloroéthylène) et métaux lourds des sols au niveau de la blanchisserie.

COMPATIBILITÉ AVEC L'USAGE

D'après les documents transmis en septembre 2014 (Analyse des Risques Résiduels (ARR) N°N001-6090310PAE-V03), mesures d'air ambiant et note N°N001-6096956LAV-V02), l'état des milieux est compatible avec des usages tertiaires, résidentiels et industriels, notamment pour ce qui est de la qualité de l'air ambiant dans le

bâtiment de la blanchisserie, sans nécessité de travaux de dépollution, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de gestion suivantes :

- Au niveau de la zone de la blanchisserie, la qualité des milieux est compatible avec un usage industriel sous réserve du maintien d'une couverture de surface assortie d'une ventilation minimale de 1 volume par heure du bâtiment d'habitation ;
- Au niveau du parc à mâchefers, le site est compatible en l'état avec un usage résidentiel et tertiaire sous réserve du maintien de la dalle béton qui permet le confinement des terres polluées aux métaux lourds.

CONCLUSION

Quand bien même il existe une compatibilité entre l'usage actuel du site et la présence de pollutions résiduelles telles que décrites précédemment, il convient de conserver la mémoire de cette zone et de s'assurer que des études adéquates seront réalisées en cas d'aménagement ou de changement d'usage. C'est dans cet objectif que ce site est intégré aux Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

PRINCIPALE RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX SIS

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Dans le cas où des travaux de dépollution auraient été réalisés, le maître d'ouvrage est invité à transmettre à l'administration son dossier de récolement pour mise à jour de la présente fiche SIS.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/12/2024

Enjeux et environnement : Contexte géologique :

Commune(s) : La zone d'étude est au niveau des alluvions récentes et fines. Cette formation est composée d'argiles silteuses brunes à cailloutis calcaires peu arrondis dans la partie inférieure.

A proximité immédiate du site, les terrains sont constitués d'alluvions anciennes, avec des galets et des graviers calcaires à matrice sablo-argileuse brune ou rouge. Sur le site (entre le Faubourg d'Ouche et la bifurcation ferroviaire de la Champagne), il ne subsiste que quelques mètres de graviers souvent très argileux ou sableux. L'épaisseur des séries graveleuses ne dépasse pas 10m.

Contexte hydrogéologique :

Au niveau de la zone d'étude, la cartographie n'est pas assez précise pour déterminer de façon certaine à quelle nappe appartient le site. On peut supposer qu'elle appartient le plus vraisemblablement à la nappe de formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne.

Cette nappe constitue la nappe alluviale de l'Ouche, principalement alimentée par l'impluvium et par la rivière.

Les usages proches du site sont les suivants :

- Nord : zone résidentielle et commerçante
- Est : voie ferrée, tramway
- Sud : rivière de l'Ouche
- Ouest : zone résidentielle et commerçante

Le captage AEP le plus proche du site est le suivant :

- captage situé à 2,5 km au Sud-ouest du site

DIJON (21231)

Description³ :

XIII^e siècle : construction de bâtiments sur la « partie historique »

1930 : construction de bâtiments sur la « partie moderne ».

Début de l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à déclaration de 1930 à 2014 : stockage de liquides inflammables (cuves de kérosène, de fioul, de carburant routier), installations de combustion (chaudières vapeur). Une blanchisserie était également exploitée sur le site. Cette activité utilisait des substances dangereuses et notamment des solvants chlorés.

Décembre 2013 : premier diagnostic environnemental

Mars 2014 : plan de gestion référencé (R001-6090310-V02)

Mai 2014 : diagnostic complémentaire (N001-6094949LAV-V01)

Septembre 2014 : notification de cessation d'activité et mémoire de cessation d'activité (TAUW R001-6094578CLG-MCA-V03)

Ce document indique :

- une pollution en métaux lourds des sols au niveau du parc à mâchefers (arsenic, cuivre et zinc) ;
- un impact en solvants chlorés (tétrachloroéthylène) et métaux lourds des sols au niveau de la blanchisserie ;
- la présence de composés organiques et métaux lourds sur l'ensemble du site, en teneurs non significatives ;
- l'absence de contamination des eaux souterraines.

Les conclusions du plan de gestion montrent la compatibilité du site avec un usage industriel, sans nécessité de travaux de dépollution. Ainsi, l'exigence de l'article R.512-66-1 (III) du Code de l'environnement est satisfaite.

Septembre 2014 : Analyse des Risques Résiduels (ARR) réalisée dans le cadre de la reprise du site (N001-6090310PAE-V03), mesures d'air

ambiant et note N°N001-6096956LAV-V02

Ces études montrent la compatibilité du site avec des usages tertiaires, résidentiels et industriels, notamment pour ce qui est de la qualité de l'air ambiant dans le bâtiment de la blanchisserie, sans nécessité de travaux de dépollution, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de gestion suivantes :

- Au niveau de la zone de la blanchisserie, la qualité des milieux est compatible avec un usage industriel SOUS RESERVE du maintien d'une couverture de surface assortie d'une ventilation minimale de 1 volume par heure du bâtiment d'habitation ;
- Au niveau du parc à mâchefers, le site est compatible en l'état avec un usage résidentiel et tertiaire SOUS RESERVE du maintien de la dalle béton qui permet le confinement des terres polluées aux métaux lourds.
- Sur le reste du site, les sols sont compatibles avec un usage résidentiel ou tertiaire.

2015 : travaux de mise en sécurité :

- condamnation de l'accès à certains bâtiments et site placé sous vidéosurveillance;
- évacuation des déchets ainsi que les deux chaudières pour lesquelles une problématique amiante avait été soulevée;
- le gaz a été coupé et le conduit a été inerté ;
- les cuves de stockage de liquides inflammables ont été extraites et dirigées vers les filières de traitement ; la qualité des sols autour de ces cuves a été vérifiée et jugée satisfaisante ; les excavations ont été rebouchées.
- extraction du coffre contenant des sources de radioactivité.

22 mai 2015 : visite d'inspection relative à la mise en sécurité

1er septembre 2015 : visite d'inspection valant PV de récolement pour un usage industriel

L'ICPE est définitivement arrêtée et régulièrement réhabilitée. Elle relève désormais de l'article L. 556-1 du code de l'environnement. Au regard des pollutions résiduelles un classement en SIS des terrains a été proposé (articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

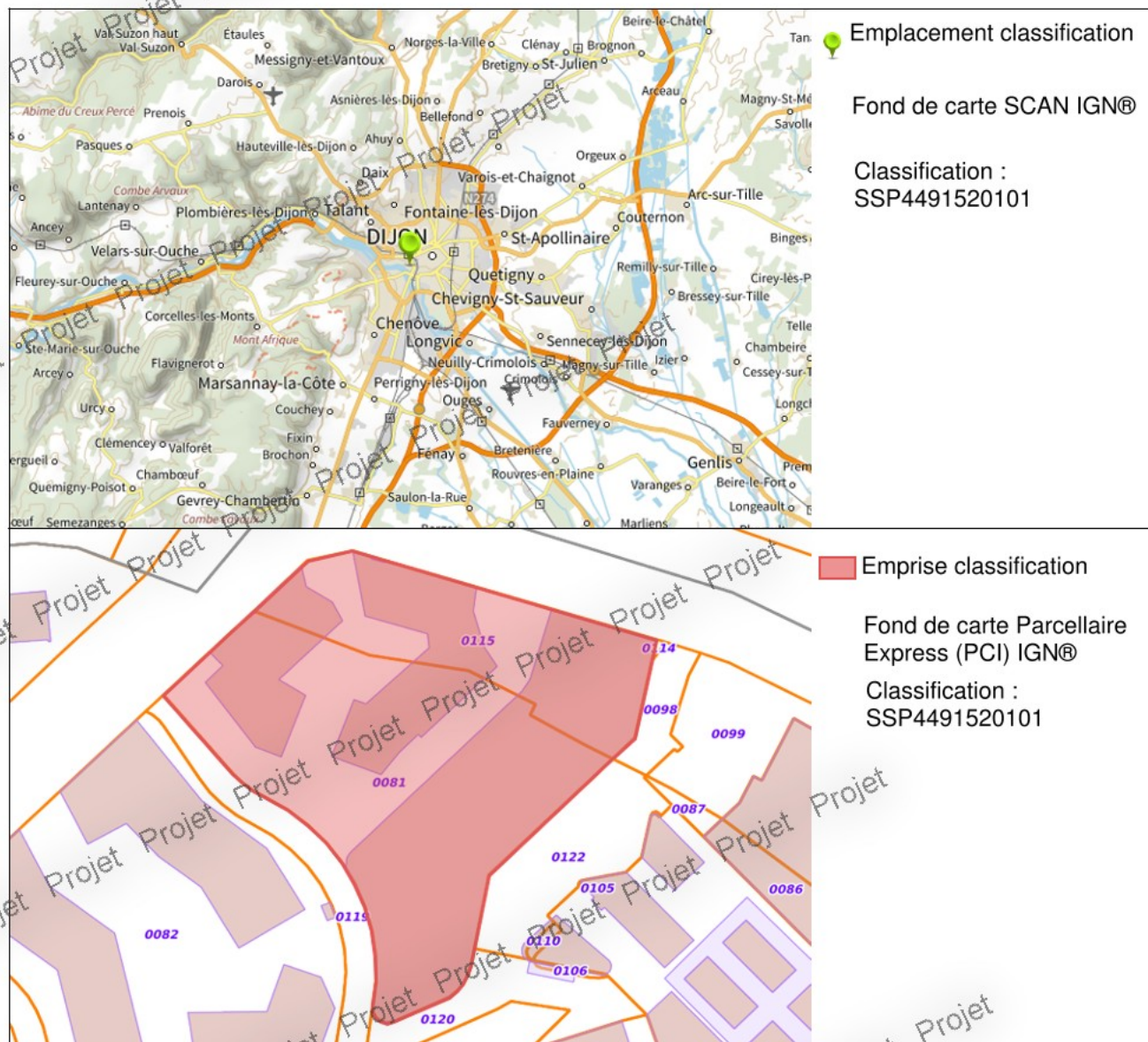
Documents associés : Annexe graphique

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Dijon	1	ES	0081	21
Dijon		ES	0115	21

Plans cartographiques



Coordonnées du centroide
RGF93 / Lambert 93
(EPSG:2154) :

Long. : 853214.790717191, Lat. : 6692806.991315701

Superficie estimée :

6545 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur www.georisques.gouv.fr lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

Fiche BASOL Hôpital général de Dijon

Annexe graphique

Les activités ICPE de l'ancien hôpital général de Dijon étaient concentrées dans l'angle Nord-Ouest du site, à l'angle entre l'avenue de l'Ouche et la rue du Faubourg Raines. Elle comprenait la zone délimitée par les bâtiments 26 (blanchisserie / parc à mâchefers) - 27 (garages) - 28 (chaufferie / station service).

